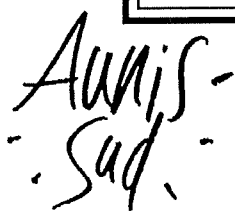


AR Prefecture017-200041614-20260922-2026_09_11-DE
Reçu le 01/10/2026

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du mardi 22 septembre 2026
DELIBERATION n°2026_09_11****ESPACE CULTUREL LE PALACE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES AUNIS SUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT.
En exercice	Présents	Votants	
51	41	51	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe (a reçu pouvoir de GABET Steve), GODEAU Thomas (a reçu pouvoir de YVON Emilie), PEINTRE Angélique (a reçu pouvoir de MAGINOT Pascal), DESILLE Raymond, VANNELLE Alexandra, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France (a reçu pouvoir de DESCAMPS Anne-Sophie), AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier (a reçu pouvoir de PAIN Baptiste), GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric (a reçu pouvoir de MARLIERE Jocelyne), MOUNIER Sabine (a reçu pouvoir de BLIN Bruno), MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, TERRIEN Philippe (a reçu pouvoir de BERNARD Micheline), TRAIN Francis, NICE Camille, ROSPARS Elodie, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, MARCHAND Sébastien, DUFAYRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier (a reçu pouvoir de MOUEIX Serge), PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENNEC Philippe (a reçu pouvoir de GAROT Jérôme), GRIS Pascale, ROUFFET Laurent, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant :			
Absents :			

Secrétaire de Séance : Camille NICE	Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Convocation envoyée le : 16 septembre 2026	Télétransmission en préfecture le : 01.10.2026
Affichage de la convocation le : 16 septembre 2026	n°: 017-200041614-20260922-2026_09_11DE Date de publication sur le site Internet : 02.10.2026

AR Prefecture

017-200041614-20260922-2026_09_11-DE
Reçu le 01/10/2026

ESPACE CULTUREL LE PALACE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, et L. 5211-1,

Vu les délibérations n°2026-04-01 et 2026-04-02 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2026-04-04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents,

Vu l'arrêté du Président n°2026-A14 portant délégation de fonctions à Monsieur **Christophe FOLOPPE**, Vice-Président en charge de la culture,

Vu la création d'une association dite « Espace Culturel Le Palace » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,

Vu l'article 5.2 des statuts portant sur la composition des membres du Conseil d'Administration,

Considérant qu'il convient de désigner deux membres appelés à siéger au Conseil d'Administration de cette association,

Considérant la délibération du conseil communautaire n° 2026_07_04 du 28 juillet 2026 décidant de surseoir à cette question,

Considérant la ou les candidatures déposées lors du bureau communautaire du 8 septembre 2026,

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,

Monsieur Christophe FOLOPPE, Vice-Président en charge de la Culture indique que cette association située sur la commune de Surgères a pour objet :

- la gestion de l'espace culturel « Le Palace »,
- la gestion d'un cinéma labellisé « Art & Essai »
- L'exploitation d'un lieu de spectacles,
- la production et la diffusion de spectacles vivants, dans les murs de l'établissement et hors les murs sur le territoire de la CDC Aunis Sud,
- la gestion d'un espace multimédia,
- la participation à l'animation du territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Monsieur Christophe FOLOPPE rappelle que le conseil communautaire avait reporté l'examen de cette question le 28 juillet dernier, dans l'attente de nouveaux renseignements à prendre auprès de l'association gérant cet espace culturel concernant la composition de son Conseil d'Administration.

Il fournit donc aux conseillers communautaires les informations complémentaires. Les statuts actuels de l'association ne prévoient pas la présence de droit d'un représentant de la commune de Surgères puisque qu'aucune convention d'objectifs et de moyens n'a été signée entre la commune et l'association. Cependant, la présidente de cette structure souhaiterait la présence d'un(e) élu(e) de Surgères afin de renforcer les échanges et les liens avec la commune.

AR Prefecture

017-200041614-20260922-2026_09_11-DE
Reçu le 01/10/2026

Monsieur Christophe FOLOPPE invite donc à la désignation des deux élus pour représenter la Communauté de Communes Aunis Sud au sein de l'association.

Il informe en sa qualité de Vice-Président en charge de la culture présenter sa candidature au poste de titulaire et rappelle la candidature de Mesdames **Catherine LEGROS** et **Rozenn PETOT**, pour le poste de suppléante.

Monsieur Thomas GODEAU informe l'assemblée qu'au vu des précisions apportées, dans l'attente de la modification des statuts de l'association pour ajouter l'élue(s) surgérien(ne) au Conseil d'Administration et d'être destinataire des invitations, la candidature de Madame **Rozenn PETOT** est retirée.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, décide à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Désigne les deux élus communautaires suivants pour siéger au Conseil d'Administration de l'association « Espace Culturel Le Palace »
 - o **Monsieur Christophe FOLOPPE**, en qualité de titulaire,
 - o **Madame Catherine LEGROS**, en qualité de suppléante.
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 29 septembre 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Camille NICE

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.